

ÉDITORIAL

20 ANS ! et après ?

Fallait-il ou non commémorer cet anniversaire en se tournant vers le passé ou au contraire considérer qu'il ne s'agit que d'une étape, que beaucoup reste à faire et que seul l'avenir, tous comptes faits, nous importe ?

Le Bureau national a choisi la seconde attitude, ne faisant au passé que la concession du répertoire des articles parus en 20 ans, quelque chose comme 10 000 pages dont les deux tiers concernent l'informatique pédagogique. La version papier de ce répertoire augmente le volume de ce bulletin 61, tandis que la version informatique est proposée gracieusement à tous les adhérents qui en feront la demande avant le 15 mai 91. (cf. bon de commande).

Donc, au répertoire près, ce bulletin se veut un bulletin comme les autres, tout juste un peu plus tourné vers l'avenir.

La décennie qui commence devrait être cruciale pour le déploiement des Technologies Educatives Modernes dans le système éducatif. Nul doute qu'elle verra le développement des actions déjà engagées des grandes Directions pédagogiques (DLC, DE, DESUP), mais aussi des organismes comme le CNDP et son réseau, l'INRP, les MAFPEN, les IUFM... D'autres structures verront probablement le jour.

Devant cette richesse, une coordination apparaîtra comme indispensable. Ce sera la mission au plus haut niveau demandée par l'EPI ou toute autre structure ; mais il paraît difficile d'en faire l'économie si l'on veut assurer la cohérence indispensable au développement des technologies modernes : quels que soient par ailleurs l'intérêt et l'importance de la décentralisation.

L'avenir se prépare dès maintenant notamment au niveau du Conseil National des Programmes et dans les structures nationales et académiques concernées par la mise en place des IUFM.

Nous ne porterons pas un jugement global sur l'ensemble des propositions du CNP, sur leur pertinence et leur faisabilité. Nous dirons simplement ici que la "philosophie" générale du rapport nous paraît digne d'intérêt et mérite mieux qu'un jugement hâtif et péremptoire. Comment ne pas être en accord avec des déclarations liminaires comme "l'éthique sociale impose en priorité que tous, à la sortie du système scolaire, aient une qualification", ou encore "l'éthique sociale impose de démocratiser les lycées", "il faut un haut niveau de formation pour tous" etc.

Mais il ne suffit pas de le déclarer, encore faudra-t-il y mettre les moyens. D'ailleurs le CNP "souhaite que la représentation nationale et régionale donne à l'Education Nationale les moyens qui permettront non seulement d'améliorer l'état matériel des lycées, leur capacité d'accueil, mais également d'assurer le pré-recrutement et le recrutement d'enseignants qualifiés".

Notre jugement sur les propositions concernant l'informatique est contrasté. Nous renvoyons pour l'essentiel à la note EPI du 18-12-90 publiée dans la rubrique "DOCUMENTS". Disons seulement ici que, si nous sommes évidemment en accord avec la volonté de développer l'informatique dans l'ensemble des disciplines (c'est ce que nous prônons depuis 20 ans !), nous n'acceptons pas de voir cette démarche essentiellement réduite à l'utilisation de progiciels qui ne nécessiterait qu'une "formation légère". C'est un peu court et nous l'avons dit.

Nous sommes par contre totalement en désaccord sur le mauvais procès fait à l'option informatique des lycées. Nous l'avons écrit et dit au CNP qui aurait semble-t-il été sensible aux nombreuses réactions enregistrées. Nous avons reçu un abondant courrier dont nous reproduisons un échantillon significatif en rubrique "DOCUMENTS". A l'heure où nous écrivons, nous n'avons pas d'informations nouvelles concernant l'avenir de l'option informatique qui, comme toutes les options, est surtout menacée par la pénurie d'enseignants. Rappelons que pour l'EPI, il n'y a pas contradiction mais complémentarité entre l'utilisation de l'informatique par l'ensemble des disciplines et un enseignement de l'informatique dont les contenus, les modalités, les formes de validation peuvent évoluer comme c'est le cas pour les autres enseignements.

Nous avons relevé dans le discours du Ministre d'Etat devant le Conseil Supérieur de l'Education du 14-02-91 qu'"au sortir du collège doit s'opérer progressivement la diversification des parcours : temps scolaire

pour l'orientation, temps pour des activités choisies par l'élève, options, modules, programme complémentaire".

Pour ce qui concerne la formation des enseignants, et tout particulièrement leur formation initiale à l'informatique et à ses utilisations pédagogiques, dans le cadre des IUFM, l'association a déjà rencontré nombre de responsables rue de Grenelle, rue Dutot, dans les académies, pour insister sur l'impérieuse nécessité de cette formation en liaison avec les programmes enseignés de l'école à l'université. (cf. INFORMATIONS GENERALES B60 et B61).

Mais des enseignants correctement formés à la pratique des technologies modernes ne suffiront pas au déploiement de celles-ci dans le système éducatif. Il faudra aussi une politique concernant les logiciels et les matériels, une recherche pédagogique active, des moyens d'animation sur le terrain... Nous ne reviendrons pas ici sur les propositions précises faites par l'EPI à l'issue de son Assemblée Générale 1990 (cf. DOCUMENTS B60) ; elles ont rencontré un large écho auprès de nombreux responsables administratifs, politiques, syndicaux...

Et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous retrouvons, reprises, ici et là, certaines d'entre elles, sans qu'en soit forcément citée la source. Qu'importe, si nous contribuons ainsi au progrès et à la modernisation de notre système éducatif.

Jacques LUCY
Président
Jacques BAUDÉ
Secrétaire Général
Paris, le 28 février 1991